

prince entra dans Antioche et en fut chassé alternativement, mais cela n'émut pas Léon, car dans tous les cas, se disait-il, Roupin lui succéderait sur le trône de Sissouan et aurait alors plus de facilité pour reprendre Antioche. Et ces deux grandes principautés réunies et gouvernées par un seul souverain auraient alors formé un puissant royaume. Léon ne se préoccupait pas de ce que les coutumes arméniennes s'en trouvassent dérangées, car les Arméniens imitaient déjà les Antiochiens leurs voisins, en outre ils étaient d'accord sur les dogmes de la foi, et Roupin, élevé au palais de Léon, y avait été instruit plutôt selon la manière des Arméniens que selon celle des Francs. Il avait, d'ailleurs, fait tout pour pouvoir adopter cet enfant et l'avait gardé auprès de lui pour en faire son successeur, écartant tout ce qui pouvait y mettre obstacle.

Dans ce but, Léon fut obligé, de commettre une triste action que les lois et la coutume barbare de cette époque autorisaient, coutume qu'on avait observée fréquemment à la cour des Byzantins; de crever les yeux ou de mutiler les prétendants ou les aspirants au trône. Des prétendants au trône de Sissouan ne pouvaient se trouver que dans la famille des Roupéniens. Or, il ne restait de cette illustre maison qu'un seul fils naturel de Melèh, oncle de Léon, nommé *Gorg* ou *Georges*. Ce Gorg avait le caractère de son père: C'était «un homme altier, intrépide dans les combats, aimant les plaisirs des festins, entouré de nombreux partisans dont beaucoup l'avaient pris en affection. Le roi eut peur qu'à un moment donné il ne vînt à briguer l'héritage de son royaume». Bien que Gorg fut né illégitimement, Léon le considérait comme appartenant à sa famille, à ce point que quelques intrigants vinrent auprès du roi le couvrir de graves calomnies et arrachèrent à celui-ci la permission de se saisir de sa personne et de lui crever les yeux. Nous ignorons quelles raisons ils invoquèrent pour en arriver là et nous croyons que Gorg fut plutôt la victime des soupçons et de jalousie que l'objet d'une représaille légale.

Jusqu'à sa dernière et victorieuse entrée dans Antioche, en 1216, où il mit Roupin sur le trône qu'avait usurpé le Comte de Tripoli, Léon conserva son idée de faire en même temps de ce prince son successeur. Il l'avait annoncé à ses sujets et aux étrangers et même au Pape Innocent ainsi qu'à Honoré III, qui succéda à Innocent, ainsi que l'atteste une lettre d'Honoré adressée à Léon le 25 Juillet 1217. «Nobili viro Raimundo Rupini nepoti tuo, Principi Antiochensi . . . disposuisti eidem tamquam vero heredi regni Armeniæ assignare coronam, etc.».